



Séance du Conseil d'Administration d'Assainissement de Meysse du 2 mars 2023 - 18 h 00

DÉLIBÉRATION N° 23-002

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Monsieur le Trésorier.

.....

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - GÖDATO - DENIS - GAGNOT - LAUSSEL - MARTINELLO
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - ROUX
Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : Mme JULIEN-RAOULT

Absent(s) : Mme JULIEN-RAOULT - MME COATO - M. MONTCHAUD

Secrétaire de Séance : M. REYMONDON

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
Votes POUR : 13
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Le Maire,

Eric CUER



Le secrétaire de séance,

Séance du Conseil d'Administration d'Assainissement de Meysse du 2 mars 2023 - 18 h 00

DÉLIBÉRATION N° 23-003

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Sous la présidence de Monsieur Didier MAZZINI, Maire-Adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil d'Administration examine le compte administratif d'assainissement 2022 qui s'établit suit :

Exploitation

Dépenses	136 350,29 €
Recettes	123 130,14 €
Déficit de clôture	13 220,15 €

Investissement

Dépenses	111 621,72 €
Recettes	175 843,34 €
Restes à réaliser	0,00 €
Excédent de financement	64 221,62 €

Hors de la présence de Monsieur Éric CUER, Maire, le Conseil d'administration :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget assainissement 2022.
- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Monsieur le Trésorier.

.....
Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - LAUSSEL - MARTINELLO
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MONTGHAUD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - ROUX
Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : Mme JULIEN-RAOULT

Absent(s) : Mme JULIEN-RAOULT - MME CODATO - M. MONTGHAUD - M. CUER

Secrétaire de Séance : M. REYMONDON

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
Votes POUR : 12
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Le Maire,

Éric CUER

Le secrétaire de séance,



[Handwritten signature of Eric Cuér in blue ink]

[Handwritten signature of the secretary in blue ink]

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE**

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Publié le 06/03/2023
ID : 007-210701579-20230302-DB_004CAA020323-DE

SLOW

Séance du Conseil d'Administration d'Assainissement de Meysse du 2 mars 2023 - 18 h 00

DÉLIBÉRATION N° 23-0014

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil d'administration, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	Exploitation		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTES	21 107,92			140 541,21	21 107,92	140 551,21
OPERATIONS DE L'EXERCICE	115 242,37	123 130,14	111 621,72	35 302,13	226 864,09	158432,27
TOTAUX	136 350,29	123 130,14	111 621,72	175 843,34	247 972,01	298 973,48
RESULTAT DE CLOTURE	13 220,15			64 221,62		51 001,47
	Excédent de financement		64 221,62			
	Reste à réaliser		0,00			
	Excédent de financement R001		64 221,62			

Après avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **DÉCIDE** d'affecter au budget 2023, le résultat d'exploitation de l'exercice 2022, de la façon suivante :

- 1 - Au compte 1068 "solde d'exécution reporté" en investissement la somme de **0,00 €**
- 2 - Au compte 002 « déficit de fonctionnement reporté » la somme de **13 220,15 €**
- 3 - l'excédent d'investissement est reporté au R 001 pour un montant de **64 221,62 €**

- **TRANSMET** un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier.

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - GÖBATO - DENIS - GAGNOT - LAUSSEL - MARTINELLO
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - ROUX
Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : Mme JULIEN-RAOULT

Absent (s) : Mme JULIEN-RAOULT, MME GÖBATO - M. MONTCHAUD

Secrétaire de Séance : M. REYMONDON

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
Votes POUR : 13
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Le Maire,

Éric CUER



Le secrétaire de séance,